

Domaine sciences humaines et sociales, Mention

"Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques"

RNCP24953 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	334, 121, 113
Code(s) ROME	G1102, G1301, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

La licence professionnelle mention "Métiers du tourisme : commercialisation des produits touristiques" propose un parcours "Valorisation et gestion touristique des produits des terroirs et de la gastronomie" qui certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- La réalisation d'un diagnostic de territoire ciblé sur les productions agricoles, leur potentiel de développement et de mise en synergie avec les autres secteurs économiques
- L'accompagnement de projets de développement territorial et la contribution à l'émergence et à la mise en oeuvre d'actions collectives au niveau local, et notamment de projets de valorisation touristique et gastronomique des productions agricoles et agroalimentaires

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences professionnelles :

- Réaliser des diagnostics de territoires conduisant à des actions de développement commercial et d'animation
- Concevoir et suivre un plan de communication
- Animer des réseaux "Agritourisme", promouvoir et coordonner des réseaux de producteurs en vente directe
- Assurer le suivi de partenariats touristiques liés à des productions agricoles et agroalimentaires
- Conseiller les professionnels des filières dans leurs projets stratégiques, juridiques et qualitatifs
- Maîtriser les techniques de commercialisation et participer au développement de stratégies commerciales
- Mener une réflexion sur l'avenir des activités des espaces agricoles en lien avec les partenaires territoriaux

Capacités communes aux licences professionnelles :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activités :

- Collectivités territoriales
- Centrales d'achat de grandes et moyennes surfaces
- Groupements de producteurs, sociétés de commercialisation
- Coopératives de producteurs et de consommateurs
- Chambres consulaires (commerce et industrie, agriculture)
- Offices de tourisme
- Syndicats intercommunaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Emplois accessibles :

- animateur territorial
- chargé de promotion touristique
- chargé de mission valorisation du terroir
- conseiller en développement local
- manager de produits alimentaires

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi du 13 juillet 1992 relative à l'organisation et à la vente de séjours et de voyages

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Faible (2/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 351 €
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports · tension 2/5 (Faible) J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme · tension 2/5 (Faible) J6X90 — Cadres des transports et du tourisme · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 225
Jugés difficiles à recruter	31 %
Emplois saisonniers	66 %
Familles professionnelles (FAP)	J4X63 — Employés du tourisme et agent de billetterie des transports J5X81 — Techniciens et agents de maîtrise du tourisme J6X90 — Cadres des transports et du tourisme

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé d'enseignants chercheurs et de professionnels

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/24953/>